

OKHUYSEN CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros

Siège social : 30 Rue Lakanal - TOURS (Indre et Loire)

RCS TOURS B 353 441 355

903 17 2
2009 - 04374A

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 05 AOUT 2009**

---oOo---

L'an deux mil neuf, le 28 (vingt-huit) août à 18 heures, au siège social de la société,

Monsieur Philippe SERTIN demeurant à Tours (Indre et Loire) 36 rue Louise Michel, propriétaire de la totalité des 600 parts de 33,33 euros composant le capital social de la société "OKHUYSEN CONSEIL SARL",

Associé unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, et de la durée de l'exercice en cours,
- à la modification corrélative des statuts,
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} septembre et 31 août, et de diminuer de quatre mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de huit mois. En conséquence l'exercice en cours sera clos le 31 Août 2009.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 17 des statuts de la manière suivante :

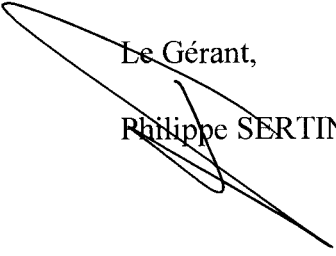
ARTICLE 17 - ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le 1^{er} septembre et prend fin le 31 août.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.



Le Gérant,

Philippe SERTIN